



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARIE-MADELEINE

### AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CLÔTURES

Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement intitulé «Règlement 15-445 amendant le règlement de zonage no. 09-370, afin de modifier les normes concernant les clôtures.»

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016.

Ce projet de règlement a pour objet de réviser les matériaux utilisés pour la construction des clôtures et d'augmenter la hauteur permise de 30 centimètres avec des matériaux non-opaques.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 7 mars 2016 à 19 h 30** au lieu habituel des séances du conseil, soit au 290, rue St-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de février 2016

**Ginette Daigle**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le bulletin municipal du 2 février 2016, et en affichant une copie de chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 1er février 2016 .

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1er jour de février 2016.

Ginette Daigle  
Directrice générale